

Les fonds de relance : Paiements d'impact économique (Ristourne pour la stimulation de la reprise) en vertu de la loi CARES

Avertissement : Cet avis a été créé par la Legal Aid Society. Cet avis n'est pas un avis juridique et ne remplace pas l'avis d'un expert en immigration, fiscalité et / ou avantages. Les informations contenues ici sont à jour à la date de la version au bas de ce document et peuvent être sujettes à modifications.

Qu'est-ce que la loi CARES ?

La loi CARES est la loi de relance de 2 billions de dollars adoptée par le gouvernement fédéral en mars 2020 en réponse à la pandémie de COVID-19. La loi comporte de nombreuses parties différentes, y compris l'argent pour les particuliers par le biais du paiement d'impact économique également connu sous le nom de Ristourne pour la stimulation de la reprise.

Qu'est-ce qu'un paiement d'impact économique (également appelé Ristourne pour la stimulation de la reprise) ?

Entre autres choses, la loi CARES prévoit un paiement d'impact économique, qui est un paiement unique provenant du gouvernement. Les bénéficiaires sont les particuliers qui ont gagné moins de 99 001 \$; les couples mariés qui ont gagné moins de 198 001 \$; et les chefs de ménages fiscaux qui ont gagné moins de 136 501 \$. (Chacun de ces chiffres augmente de 10 000 \$ pour chaque enfant supplémentaire éligible). Les montants proviennent de l'année la plus récente (2019 ou 2018) et sont basés sur le revenu brut ajusté sur vos impôts.

Qui est (et n'est pas) éligible à un paiement d'impact économique ?

Pour recevoir le paiement d'impact économique, vous devez être un adulte avoir un numéro de sécurité sociale (SSN) qui est actuellement valable pour l'emploi et vous ne pouvez pas avoir été réclamé comme personne dépendante des impôts d'une d'autre personne.

Si vous avez un numéro individuel de contribuable (ITIN), vous n'êtes **pas éligible**.

Remarque : Vous n'êtes pas éligible même si vous avez un SSN, si votre dernière déclaration fiscale (2019 ou 2018) incluait un conjoint ayant un ITIN. Cela peut malheureusement avoir un impact sur certaines familles d'immigrants.

Que dois-je faire ?

Le paiement d'impact économique vous parviendra automatiquement, sans que vous ayez besoin de faire quoi que ce soit, si vous :

- Vous avez produit une déclaration de revenus pour 2019 (sans conjoint ayant un ITIN sur vos impôts),
- Vous avez produit une déclaration de revenus pour 2018 (sans conjoint ayant un ITIN sur vos impôts),
- Bénéficiez de prestations de sécurité sociale (y compris la pension de retraite, d'invalidité et de survivants),
- Bénéficiez de prestations de revenu de sécurité supplémentaire (SSI),
- Bénéficiez de prestations de retraite de chemins de fer, ou

- Êtes un ancien combattant ou son bénéficiaire qui reçoit des prestations de compensation ou de pension VA (C&P).

Remarque : Si vous n'avez pas encore produit votre déclaration de revenus 2019, vous pouvez toujours le faire maintenant. La date limite est le 15 juillet 2020, mais il est possible de déposer même au-delà du délai. Une fois que vous aurez produit votre déclaration de revenus, vous serez éligible à un paiement automatique d'impact économique si vous remplissez les autres critères d'éligibilité indiqués ci-dessus.

Si vous ne bénéficiez d'aucun des avantages ci-dessus et que vous n'avez pas produit des déclarations de revenus en 2019 ou 2018 en raison d'un revenu faible ou nul, vous devez faire une demande pour recevoir un paiement d'impact économique.

Pour **demander** un paiement d'impact économique, allez à <https://www.irs.gov/coronavirus/non-filers-enter-payment-info-here>

Remarque : certaines personnes dont le revenu provenant du travail est faible peuvent être mieux placées pour produire une déclaration de revenus régulière et ne pas utiliser ce formulaire de non-déclarant de l'IRS, car une déclaration peut leur permettre de bénéficier de certains crédits d'impôt supérieurs au paiement d'impact économique.

Et si j'ai des enfants de moins de 17 ans (au 31 décembre 2019) ?

Chaque enfant à charge de moins de 17 ans peut ajouter 500 \$ au paiement d'impact économique. Si vous avez produit une déclaration de revenus en 2019 ou 2018 avec vos enfants en tant que personnes à charge et que vous êtes par ailleurs éligible, vous n'avez besoin de rien faire pour obtenir les 500 \$ supplémentaires par enfant. L'enfant doit être âgé de moins de 17 ans à la fin de l'année fiscale utilisée par l'IRS. (Cela inclut potentiellement les enfants placés par une agence de placement autorisée qui ont vécu plus de la moitié de l'année avec vous).

Si vous n'avez pas produit de déclarations de revenus en 2019 ou 2018 et que vous avez des enfants de moins de 17 ans dans votre ménage, vous devez soit produire une déclaration de revenus, soit demander un paiement d'impact économique pour obtenir les 500 \$ supplémentaires par enfant. En outre, les enfants ne doivent pas être considérés comme des personnes dépendantes des impôts de quelqu'un d'autre et ils doivent avoir un numéro de sécurité sociale.

Combien vais-je recevoir ?

Le montant de votre paiement d'impact économique dépend de la taille de votre famille et du montant des revenus déclaré dans votre déclaration de revenus pour l'année la plus récente (2019 ou 2018). Une personne seule sans enfant ayant un revenu de 75 000 \$ ou moins recevra 1 200 \$. Un couple marié avec 150 000 \$ ou moins sans enfant recevra 2 400 \$. Un chef de ménage fiscal avec 112 500 \$ ou moins recevra 1 200 \$. Cependant, le montant de la ristourne est réduit de 5 \$ pour chaque tranche de 100 \$ de revenu au-dessus de ces niveaux de revenu. Chaque enfant à charge supplémentaire de moins de 17 ans ajoute un supplément de 500 \$ au paiement d'impact économique.

Quand vais-je recevoir le paiement d'impact économique ?

Différentes personnes recevront l'argent à des moments très différents. Les premiers versements ont été reçus par certaines personnes le 14 avril 2020. Les personnes qui ont inclus les références bancaires sur leur déclaration d'impôts peuvent recevoir l'argent plus rapidement. Il faudra des mois pour que les impôts envoient l'argent à tout le monde, et certaines personnes pourraient recevoir l'argent jusqu'en septembre 2020.

J'ai déjà reçu mon paiement d'impact économique et il ne comprenait pas d'argent supplémentaire pour mes enfants. Que dois-je faire ?

Vous devrez peut-être déclarer vos impôts l'année prochaine pour recevoir les 500 \$ supplémentaires par enfant de moins de 17 ans si vous ne les avez pas reçus avec le paiement d'impact économique cette année. L'IRS avait des délais très courts pour les personnes recevant des prestations de sécurité sociale, SSI, RRB, ou VA (C&P) pour solliciter l'inclusion de leurs enfants.

Que se passe-t-il si mon conjoint et moi avons déposé des déclarations de revenus conjointement, mais qu'un seul d'entre nous a un numéro de sécurité sociale et l'autre un ITIN ?

Vous pouvez être en mesure de modifier vos impôts avant le 15 juillet 2020 pour des dépôt mariés séparément, afin que le conjoint avec un SSN puisse recevoir le paiement d'impact économique, s'il ou elle n'a pas un revenu excédentaire. Après le 15 juillet 2020, il serait beaucoup plus difficile de modifier vos impôts.

Dois-je rembourser le paiement d'impact économique ?

Non. Le paiement d'impact économique est un crédit d'impôt avancé qui ne sortira de rien à l'avenir. Tant que vous l'avez reçu dûment, vous n'êtes pas tenu de le rembourser. Il ne déduit pas de toute autre chose. Ceci n'est pas un prêt mais un remboursement.

Le paiement d'impact économique me fera-t-il du tort à des fins d'immigration ou fera-t-il de moi une charge publique ?

Non. Le paiement d'impact économique ne compte pas dans les frais publics à des fins d'immigration. Tant que vous l'avez reçu dûment, cela n'aurait aucune conséquence négative sur l'immigration.

Le paiement d'impact économique réduira-t-il ou me rendra-t-il inéligible aux prestations gouvernementales ?

Non. Le paiement d'impact économique est un type de remboursement d'impôt unique. Il ne compte pas comme revenu pour les prestations gouvernementales, y compris l'assistance publique, Medicaid, SNAP (Coupons alimentaires), SSI, Section 8, et NYCHA.

Pour SSI, l'argent ne compte pas dans la limite des ressources de 2 000 \$ (pour les particuliers) ou 3 000 \$ (pour les couples) pendant 12 mois. Pour l'aide publique, elle ne compte pas dans la limite des ressources de 2 000 \$ (3 000 \$ si l'âge est supérieur à 60) pendant 2 mois après le mois reçu.

Les paiements d'impact économique sont-ils soumis à recouvrement ?

Ça dépend. Les paiements d'impact économique sont protégés contre le recouvrement d'impôts impayés au niveau fédéral et de l'état qui compensent normalement les impôts (prêts étudiants, etc.). L'exception est que l'argent peut être saisi si vous devez des arriérés de pension alimentaire

pour enfants. Le procureur général de New York a annoncé que les paiements d'impact économique sont exonérés de saisie-arrêt pour rembourser la dette privée.

Que se passe-t-il si je ne suis pas éligible à un paiement d'impact économique mais que j'en reçois accidentellement ?

Si vous recevez un paiement d'impact économique mais que vous ne devriez pas en raison d'un revenu supérieur au seuil, l'IRS a indiqué qu'il n'essaiera pas de récupérer l'argent.

Si vous n'êtes pas éligible en raison de votre statut d'immigration mais que vous recevez malgré tout accidentellement un paiement d'impact économique, nous vous conseillons de retourner l'argent à l'IRS afin d'éviter toutes conséquences négatives concernant l'immigration.

L'IRS exige qu'un paiement d'impact économique versé à une personne incarcérée lui soit retourné. L'IRS demande également qu'un paiement effectué à une personne décédée avant la réception du paiement soit retourné à l'IRS.

Pour plus d'informations, veuillez consulter l'IRS à :

<https://www.irs.gov/coronavirus/economic-impact-payment-information-center>

et

<https://www.irs.gov/newsroom/non-filers-enter-payment-info-here-tool-scenarios>